

## Initiatives récentes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Forum sur la stabilité financière et du Groupe des Dix

Le troisième trimestre 2005 a été marqué par plusieurs initiatives du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et du Forum sur la stabilité financière. Le G 10 a publié un rapport analysant les incidences, sur les marchés financiers et les politiques économiques, du vieillissement des populations et de la réforme des systèmes de retraite ; le rapport a été examiné, avec d'autres points, lors de la réunion du Groupe, fin septembre. Ces diverses initiatives sont résumées au tableau 1.

### Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le CBCB a progressé vers la mise en œuvre de Bâle II. Ainsi, des clarifications ont été apportées concernant la validation des portefeuilles à faible taux de défaut, et la cinquième étude d'impact quantitatif est en bonne voie.

Clarification  
concernant la  
validation des  
portefeuilles à  
faible taux de  
défaut

Dans un bulletin d'information paru le 5 septembre, le sous-groupe du Groupe pour l'application de l'accord chargé des questions de validation s'est attaché à répondre aux questions et observations du secteur bancaire sur la *validation des portefeuilles à faible taux de défaut dans le dispositif de Bâle II*. Le document confirme que, globalement, Bâle II offre suffisamment de souplesse pour que les banques puissent satisfaire aux critères et soient autorisées à appliquer l'approche des notations internes (NI) à l'ensemble de leurs portefeuilles. Il précise, en outre, le traitement des portefeuilles pour lesquels la banque ne disposerait que de peu de données de pertes. Enfin, il expose brièvement les méthodes et outils permettant de compenser une insuffisance des données dans de tels cas, et montre leur incidence sur l'attitude des superviseurs.

Nouvelles  
publications  
sur QIS 5

Par ailleurs, de nouveaux documents ont été publiés en vue de la *cinquième étude d'impact quantitatif (QIS 5)* : modèles de classeur Excel pour la collecte de données, instructions (mise à jour du projet de juillet), questionnaire sur la qualité des données et liste de questions fréquentes. Les classeurs seront structurés de la même façon pour tous les pays participants, mais les autorités nationales pourront les adapter aux pratiques locales.

## Forum sur la stabilité financière

Les 8 et 9 septembre, le FSF a tenu sa 14<sup>e</sup> réunion, à Londres, avec à l'ordre du jour : risques et vulnérabilités dans le système financier international, et travaux entrepris pour renforcer la résilience du système financier. À cette occasion, les membres du FSF ont échangé des vues avec un groupe d'opérateurs de marché sur l'évolution des marchés et établissements financiers, et sur les initiatives du secteur privé pour renforcer la stabilité financière.

Le contexte économique et financier a été jugé généralement favorable et les systèmes financiers ont bien résisté aux difficultés des six mois précédents. Mais plusieurs facteurs risqueraient d'entraîner, à terme, des tensions sur les marchés financiers : cours élevés du pétrole, primes de risque faibles, taux d'intérêt à long terme bas, expositions accrues à des produits complexes et illiquides, endettement croissant des ménages et déséquilibres extérieurs et budgétaires qui persistent ou s'accroissent.

Compte tenu de tous ces facteurs, il a été estimé particulièrement important que les opérateurs de marché, les superviseurs et les responsables des politiques considèrent les risques à moyen terme et accordent une attention spéciale à la discipline de marché, aux normes de crédit, aux règles opérationnelles et aux niveaux de provisionnement. Ces dernières années, les établissements financiers ont certes amélioré leurs pratiques de gestion des risques et renforcé l'infrastructure des marchés mais, avec les mutations structurelles des marchés financiers, la présence de nouveaux intervenants, la complexité grandissante des produits ainsi que la part importante prise par des groupes complexes, il leur faudra poursuivre sur cette voie. Le FSF s'est donc félicité du rapport du Counterparty Risk Management Policy Group II et a fait siennes les recommandations de ce groupe, visant à revoir et renforcer les pratiques en usage. Il a, par ailleurs, examiné les enseignements à tirer des épisodes d'illiquidité passés, soulignant à cet égard l'importance des simulations de crise.

Le FSF s'est également penché sur les travaux entrepris pour limiter les vulnérabilités, et notamment sur les efforts dans les domaines suivants : convergence et concertation sur les questions de comptabilité et d'audit ; progrès accomplis pour la mise en œuvre des normes et codes ainsi qu'en matière de renforcement des processus de normalisation ; incitation à apporter des améliorations dans les places franches ; développement d'un ensemble de principes directeurs sur la continuité d'exploitation. Les membres ont, en outre, été informés par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) des travaux visant à mettre au point des recommandations prudentielles sur la réassurance à risque maximum défini.

Le 24 septembre, à Washington, Roger Ferguson, Président du FSF, a rendu compte de la réunion de Londres au Comité monétaire et financier international du FMI.

Sources  
potentielles de  
tensions sur les  
marchés

Malgré des progrès  
récents, de  
nouvelles  
améliorations  
des pratiques du  
secteur s'imposent

Enseignements à  
tirer des épisodes  
d'illiquidité passés

## Principales initiatives des comités et instances siégeant à Bâle

Communiqués de presse, publications et réunions au troisième trimestre 2005

Instance	Titre	Sujet	Date
CBCB	<i>Validation des portefeuilles à faible taux de défaut dans le dispositif de Bâle II</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clarification du traitement, dans les approches NI, des portefeuilles pour lesquels les banques n'auraient que des données limitées sur les pertes</li> </ul>	Septembre 2005
	<i>Nouvelles recommandations pour QIS 5</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication des modèles de fichier QIS 5, des instructions, d'un questionnaire sur la qualité des données et d'une liste de questions fréquentes</li> </ul>	
FSF	<i>14<sup>e</sup> réunion du FSF, à Londres</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du système financier (points forts et vulnérabilités) et des travaux entrepris pour renforcer la stabilité systémique, et plus particulièrement : pratiques de gestion des risques, enseignements des crises de liquidité, mise en application de normes et de codes, questions de comptabilité et d'audit, et réassurance</li> </ul>	Septembre 2005
Groupe des Dix <sup>1</sup>	<i>Rapport sur le vieillissement et la réforme des systèmes de retraite ; réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vieillesse et réforme des systèmes de retraite : incidence sur les marchés financiers et les politiques économiques</li> </ul>	Septembre 2005

<sup>1</sup> Giulio Tremonti, ministre italien de l'Économie et des Finances, a été élu Président du G 10 pour un mandat d'un an.  
Sources : sites Internet des organisations citées (www.bis.org et www.fsforum.org). Tableau 1

### Groupe des Dix

Évolution actuelle des régimes de retraite...

...et son influence sur les marchés financiers

À la demande des Suppléants, le G 10 a établi un *rapport sur les implications, pour les marchés financiers et les politiques économiques, des réformes des systèmes de retraite sur fond de vieillissement démographique*. Le document présente l'évolution actuelle des régimes de retraite. Il montre, en particulier, la part croissante des plans de retraite privés (par opposition aux plans publics) et note une tendance à privilégier les systèmes à cotisations, et non plus à prestations, définies. La mutation des régimes de retraite, publics et privés, et le rôle accru des fonds de pension pourraient augmenter notablement l'influence de l'épargne-retraite et donc des flux de capitaux correspondants sur les marchés financiers. Ainsi, il y a lieu de se demander si les fonds de pension, qui gèrent des portefeuilles toujours plus importants, ne risquent pas, en modifiant l'allocation de leurs actifs suite à une réorientation stratégique ou à des changements d'ordre comptable ou réglementaire, d'influer sur le niveau et la volatilité des prix des actifs.

Le rapport formule des recommandations qui s'articulent autour de trois thèmes : i) surveillance et réglementation ; ii) offre d'instruments financiers adéquats ; iii) protection des retraités ou de leurs ayants droit et éducation financière. Premièrement, régulateurs et superviseurs ont un rôle à jouer : mettre au point des normes visant à améliorer la gestion des risques, la transparence, la gouvernance et les normes comptables dans les fonds de pension. Ils peuvent aussi favoriser l'harmonisation des règles de financement et des normes prudentielles<sup>1</sup>. Deuxièmement, les gouvernements pourraient œuvrer au développement de certains marchés et instruments financiers utiles pour l'épargne-retraite : notamment obligations de durée très longue et obligations liées à un indice, ou produits par capitalisation tels les rentes et certains produits immobiliers modulables. Troisièmement, à mesure que s'opère un transfert de risques sur les ménages, il apparaît nécessaire de réfléchir à la protection des retraités et de leurs ayants droit, à l'amélioration de l'éducation financière et au conseil.

Recommandations dans plusieurs domaines : surveillance et réglementation...

...offre d'instruments à long terme...

...protection des retraités

Après examen du rapport lors de leur réunion du 25 septembre, les ministres et les gouverneurs du G 10 ont noté que, d'une manière générale, les mesures qu'ils décident peuvent être le fruit d'un compromis, par exemple entre liberté de choix des placements et contrôle prudentiel efficace, ou entre maximisation des rendements et sécurité du revenu des retraités. Le juste équilibre entre des objectifs contradictoires est largement un choix de société et l'on ne peut guère s'attendre à ce que les pays s'accordent sur la voie à suivre.

---

<sup>1</sup> La solution serait peut-être de mettre en place des incitations fiscales.